

2. STAGE _ AGENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Bienvenue à la réception !

La réception, c'est un peu le cœur battant de nos campings : premier sourire à l'arrivée, accompagnement pendant les séjours, dernier "à bientôt" au moment des départs...

Nous recherchons un(e) stagiaire qui souhaite découvrir les métiers de l'accueil et de l'Hôtellerie de Plein Air.

Tes missions

Au sein de l'équipe réception, tu participeras notamment à :

- Accueillir les vacanciers à leur arrivée et pendant leur séjour ;
- Renseigner et conseiller les clients sur le camping et les activités touristiques alentours ;
- Participer aux check-in et check-out ;
- Répondre aux demandes par téléphone et par e-mail ;
- Participer au traitement des réservations ;
- Mettre à jour les dossiers clients et les outils de réservation ;
- Participer à la facturation et aux encaissements ;
- Présenter et valoriser les services et prestations du camping ;
- Contribuer à la satisfaction et à la fidélisation des vacanciers ;
- Plus largement, participer à la vie quotidienne du camping et donner un coup de main lorsque nécessaire.

Ce que tu vas découvrir

-  Les coulisses d'un camping et son fonctionnement au quotidien
-  La relation avec une clientèle française et internationale
-  Les métiers de l'accueil dans un environnement touristique
-  Les coulisses d'une expérience client réussie
-  Les destinations et activités qui entourent nos établissements

Ton profil

Tu prépares une formation en tourisme, hôtellerie, accueil, commerce ou relation client et tu souhaites mettre tes connaissances en pratique et en découvrir de nouvelles. Tu es :

- Souriant(e) et à l'aise avec le public ;
- Curieux(se) et dynamique ;
- Organisé(e) avec une bonne gestion des priorités ;
- A l'aise à l'oral comme à l'écrit ;
- Tu apprécies le travail en équipe.

La maîtrise de l'anglais est un vrai plus pour échanger avec nos vacanciers internationaux !

Les conditions :

- Type : stage conventionné
- Lieu : [Camping/localisation]
- Dates : Début mars à fin août 2027
- Durée : 6 mois
- Rémunération : selon réglementation en vigueur